

		Seuil d'intervention	Dose/ha
CEREALES			
	Cécidomyies du blé (<i>Contarinia tritici, Sitodiplosis mosellana</i>)	Intervenir dès piégeage de 10 cécidomyies ou plus par cuvette en 1 journée	100g/ha
	Puceron du feuillage (<i>Metopolophium dirhodum</i>)	Intervenir dès 20 à 30 pucerons par tige en céréales à paille	70g/ha
	Mouche mineuse (<i>Agromyza nigrella</i>)	Surveiller les cultures à partir du mois d'avril, intervenir en début d'attaque	70g/ha
	Puceron des épis (<i>Sitobion avenae</i>)	Intervenir dès le stade début épiaison, lorsque 1épi sur 2 est infesté par au moins 1 puceron	100g/ha
	Tordeuse des céréales (<i>Cnephiasia pumicana</i>)	Blé : Intervenir dès 1 à 2 larves sur 10 pieds Orge : Intervenir dès 1 larve sur 10 pieds	70 g/ha
COLZA			
	Charançon des siliques (<i>Ceutorhynchus assimilis</i>)	Intervenir pour 1 charançon pour 2 pieds en moyenne, le stade sensible étant du 'Début floraison' au stade 'Silique d'au moins 4cm'	50 à 70 g/ha
POIS			
	Sitone du pois (<i>Sitona lineatus</i>)	Intervenir avant les pontes lorsque 5 à 10 morsures sont identifiées sur les 1ères feuilles	80g/ha
	Thrips du pois (<i>Thrips angusticeps</i>)	Intervenir dès 1 thrips par plante à partir de 80% de levée jusqu'au stade 6 feuilles	80g/ha
	Tordeuse du pois (<i>Cydia nigricana</i>)	Dès 400 captures pour les pois protéagineux, avant pénétration dans les gousses	80g/ha
LIN			
	Thrips du lin (<i>Thrips angusticeps</i>)	Intervenir dès 5 thrips par balayage rapide de la main au sommet des lins	70g/ha
BETTERAVE			
	Noctuelle défoliatrice (<i>Autographa gamma</i>)	Intervenir dès présence de jeunes chenilles sur 50% des pieds et des déjections visibles	70g/ha
	Pégomyie de la betterave (<i>Pegomyia betaee</i>)	Intervenir lorsque 10% des betteraves sont porteuses d'asticots et de galeries (au printemps) et 50% ont des galeries (en été)	70g/ha

LES USAGES



CULTURES	RAVAGEURS	TYPE TRAIT.	DOSE D'AMM	NB TRAIT.	DAR	ZNT
GRANDES CULTURES						
COLZA	Charançon du bourgeon terminal	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des siliques * (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
	Charançon des tiges *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Grosse altise *	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
	Méligèthe *(F)	TPA	0.05 kg/ha	2	21 j	5 m
CEREALES (blé, orge, avoine, seigle et triticale)	Cécidomyie (F)	TPA	0.1 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Pucerons des épis (PE)	TPA	0.08kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m
	Mouches mineuses	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Tordeuses (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Pucerons du feuillage (PE)	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
	Cicadelles	TPA	0.07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m
POIS PROTEAGINEUX (hiver et printemps)	Sitones Thrips Puceron vert (PE) Tordeuses du pois (F) Noctuelles défoliatrices	TPA	0.08 kg/ha	2	14 j	5 m
BETTERAVES	Pégomyie	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
LIN	Thrips du lin (F)	TPA	0.07 kg/ha	2	21 j	5 m
POMME DE TERRE	Doryphore (F)	TPA	0.08 kg/ha	2	21 j	5 m
TRAITEMENTS GENERAUX (sauf sur sorgho, maïs et chou rave)	Noctuelles terricoles Noctuelles défoliatrices	TPA	0.07 kg/ha	2		5 m

Recommandation : ne pas dépasser 30 g/ha de matière active/culture ou 30 g/an en cultures pérennes.

* Egalement homologué sur crucifères oléagineuses non alimentaires

(F) : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence des abeilles.

(PE) : Emploi autorisé au cours des périodes d'exsudats en dehors de la présence des abeilles.

Mageos® MD

- Autorisation de vente : N°9700278
- Composition : 15% d'alphanéthrine
- Formulation : Granulés dispersables (WG)
- Usages et doses autorisés : (cf. recto)

- Classement :

H302 : nocif en cas d'ingestion.

H335 : peut irriter les voies respiratoires.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

- ZNT : (cf. recto)

- Délai avant récolte : (cf. recto)

■ Délai de rentrée dans la parcelle : 6h à l'extérieur - 8h en serre

■ Nombre maximum d'application : 2 applications par an, par espèce d'insecte et par parcelle



Attention



Protection utilisateur lors de la manipulation produit : gants en nitrile En374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse de Cat III type PB3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, et masque de type A2P3.

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée Sté PANTEK France

CONTACTS UTILES

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'altitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 88 ou www.adivalor.fr

[®] Marque déposée BASF Mageos® MD - Janvier 2014 Réf. 162CEIE0114NORD - Annule et remplace toutes les versions précédentes. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur de BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: consulter www.agro.bASF.fr